



## **Déclaration intersyndicale à la FSSSCT du CSA académique de Reims 22/06/2023**

Lors de la précédente réunion de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration académique (FSSSCT A), la présidente de séance avait refusé de commenter les déclarations liminaires, au motif que les dispositifs évoqués n'étaient pas alors mis en œuvre. N'est-il pas curieux, pour une instance de prévention, de ne pas envisager les conséquences potentielles de profondes transformations de l'organisation du travail sur des personnels déjà bien éprouvés depuis quelques années ?

Le 29 mars dernier, nous évoquions la réforme des retraites où les 64 ans ne sont plus un sujet de discussion pour une grande majorité des agents de l'éducation nationale puisque les 43 annuités les amèneront à travailler pratiquement jusqu'à 67 ans. Le pacte était également en germe, il est devenu d'actualité. Aujourd'hui, nous allons évoquer l'irruption d'un nouveau logiciel pour les personnels infirmiers de l'éducation nationale, après les indéniables difficultés rencontrées dans le déploiement d'Op@le, Opér@, et même RenoIRh et GECO pour ce qui concerne les personnels administratifs ainsi qu'Anjaro pour les secrétaires de circonscription alors que leur gestion humaine alliée à leur connaissance du terrain sont les meilleurs atouts pour gérer les remplacements dans le premier degré.

N'oublions pas la réforme des lycées professionnels qui ne pourra être mise en œuvre qu'à coup de suppressions de postes ou de reconversions quand des spécialités disparaîtront. Les quelques préconisations destinées à rendre moins pénible le travail des inspecteurs de l'éducation nationale du 1<sup>er</sup> degré seront un cache-misère pour une profession qui, à l'instar de la plupart des autres dépendant de notre ministère, est victime de conditions de travail dégradées quand elles ne sont pas dégradantes, en termes de reconnaissance.

Dans son ouvrage intitulé *Les risques psychosociaux en milieu professionnel* (GERESO édition, 2021), Olivier Sévénon dénonce les dérives d'une politique néolibérale dans les entreprises et les administrations. Il signale que "*les réorganisations sont génératrices de RPS [...]. Quand le rythme des réorganisations est excessif, le salarié n'a plus le temps d'assimiler les changements et de se les approprier. L'(employeur) exige pourtant qu'il s'adapte, quel qu'en soit le prix pour sa santé*" (p. 223).

Il ajoute que "*la sous-rémunération nuit à la prévention car elle conduit le salarié à privilégier une hausse de revenu plutôt que sa santé. Elle pousse aux heures supplémentaires avec des dérives horaires pouvant avoir des effets néfastes, immédiats ou différés. [...]* Doivent aussi être dénoncées les politiques salariales qui

*incitent, directement ou indirectement, à auto-intensifier le rythme de travail, à l'instar des rémunérations variables [...] "* (p. 197). En 2021, le Pacte, présenté fallacieusement comme source de revalorisation, n'existait pas. Il restait seulement à l'inventer, ce qui est chose faite.

Toutes ces transformations de l'organisation du travail se feront sans aucune évaluation des risques professionnels. En un temps record, les agents de l'éducation nationale devront s'adapter à de nouvelles conditions de travail qui vont secréter de la souffrance, donc générer des maladies et des arrêts. Il est illusoire de croire que ces nouveaux dispositifs permettront de répondre aux objectifs fixés par notre ministère. Comment est-il possible d'améliorer notre système éducatif, déjà bien mal en point en raison de politiques consistant à diminuer le nombre de personnels, en alourdissant la charge de travail de tous les agents ? Plus inquiétant, nos métiers ne font plus rêver et les valeurs qui s'y rattachent ne compensent pas la perte de sens et ne donnent plus l'envie de s'y investir.

Monsieur le recteur, nous voulons vous alerter dans cette instance sur la fatigue et les désillusions des personnels que ces mesures inadéquates et injustes vont aggraver. Des burn-out, des arrêts longs et des démissions sont déjà aujourd'hui en lien avec la dégradation de nos conditions de travail.

Monsieur le recteur, puisque c'est le rôle de cette instance, nous vous alertons sur la saturation des moyens dévolus à l'accompagnement des personnels en souffrance, sur les difficultés de fonctionnement du conseil médical, sur le manque de ressources pour les reclassements et reconversions, sur le manque de budget pour les ruptures conventionnelles.

La conclusion d'une des déclaration du 29 mars 2023 reste donc d'actualité. Les représentants des personnels s'opposent fermement à toutes les mesures qui contribuent à dégrader les conditions de travail de tous les personnels, alors qu'il faudrait sérieusement se pencher sur nos métiers pour les rendre à nouveau soutenables et attractifs. C'est tout le sens de la prévention !